

Douze pneus crevés par dépit amoureux

■ Fâché après une séparation difficile à admettre, Bruno Fortez, 40 ans, n'a pas trouvé mieux que de crever les pneus de la voiture de son ex. C'était à Verquin, entre janvier et mars derniers. À trois reprises, douze pneus ont été crevés à l'aide d'un couteau.

Une ex qui a fini par déposer plainte, en expliquant les raisons des soupçons qu'elle portait sur son ancien compagnon. Bruno Fortez a été invité à se justifier au commissariat. Il a d'abord nié, puis, au fil des auditions, des bribes de vérité ont commencé à éclairer les enquêteurs. Le quadragénaire a fini par se livrer. Il opérait le soir, afin de ne pas être repéré par le voisinage qui le connaît. Il a admis avoir crevé plusieurs séries de pneus et avoir cassé des vitres.

Maître Antoine Robert, avocat de la partie civile, déplore l'absence du prévenu lors de l'audience du vendredi 23 septembre. Pourtant, ce dernier a été prévenu de la date du procès par les policiers. Ceux-ci ont pris la précaution de lui signifier la date de convocation devant le tribunal correctionnel car, en février dernier, il a été condamné pour des faits similaires. Il a été

condamné à une peine amende. Mais, quinze jours plus tard, Bruno Fortez recommence à importuner son ex. Au total, ce sont trente pneus qui ont été crevés, souligne la partie civile, qui réclame au moins ce qui a été admis par le prévenu : 653,13 euros pour la réparation des douze pneus crevés, et 500 euros pour le préjudice moral.

« Il faut savoir
quitter la table
quand l'amour
est servi »

C'est avec un extrait d'une chanson d'Aznavor que le procureur fait appel à la sagesse : « Il faut savoir quitter la table quand l'amour est servi ». Et, pour convaincre l'amoureux éconduit d'accepter le dernier repas, le procureur adjoint réclame au moins quatre mois de prison avec sursis.

Si Bruno Fortez se renseigne, il apprendra qu'il a été condamné à deux mois de prison ferme. Il devra verser à la partie civile 600 euros pour le préjudice matériel et 300 euros pour le préjudice moral.